



*CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE  
POPULAIRE*

*RAPPORT EXTERNE  
2015*

## **Conseil d'administration**

**Période législative 2013 - 2017**

### **Conseil d'administration**

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| * Didier Berberat           | Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds<br>Président           |
| * Jean-Claude Baudoin       | Directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle |
| * Yanick Stauffer           | Juriste, La Chaux-de-Fonds                                     |
| ** Roland Debély            | A. conseiller d'Etat, Cernier<br>Vice-président                |
| ** Gérard Grisel            | Indépendant, Auvernier   |
| ** Daniel Lavanchy          | Directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise                   |
| ** Veronika Pantillon       | Juriste, Bevaix  |
| * Représentant de l'Etat    |  |
| ** Représentant des assurés |  |

Cynthia Da Silva	Secrétaire de direction, Rochefort Secrétaire hors conseil
------------------	---

### **Direction**

Dimitri Kroemer	Directeur
Sandra Noirjean	Sous-directrice, actuaire
Jean-Bernard Uldry	Sous-directeur, responsable financier

### **Commission de contrôle**

Jacques Rais	Expert-comptable, Le Landeron Président
Laurence Vaucher	Archéologue, Môtiers Secrétaire
Christophe Gardet	Economiste, Bevaix Membre

### **Organe de contrôle**

KPMG SA, Neuchâtel

### **Actuaire-conseil**

Pittet Associés SA, Genève

## **RAPPORT DU PRESIDENT**

### **Didier Berberat – Président du Conseil d'administration**

Nous nous réjouissons ici même, l'an passé, de voir se terminer un nouvel exercice satisfaisant pour notre institution sur le plan des performances financières, et de voir, une fois de plus, notre « degré de couverture », qui est le principal indicateur de la santé financière d'une caisse de pension, se renforcer. Force est de relever que l'exercice 2015, qu'il nous appartient de commenter ici, s'est révélé plus mitigé. En effet, la performance des placements (1%) est certes comparable à celle des indices de référence (0,7% pour UBS, 0,95% pour Credit Suisse), mais inférieure à l'objectif qui est le nôtre (légèrement supérieur à 2%) compte tenu de nos engagements auprès de nos assurés.

La situation n'a cependant rien de problématique, puisque nous conservons un degré de couverture confortable de 107,6%, et une réserve de fluctuation de valeurs (dont le rôle est de nous permettre d'amortir les fluctuations de marché) supérieure à 50% de son objectif (61,3%). Il est vrai cependant qu'un certain climat ambiant, caractérisé, d'une part, par l'incertitude des marchés financiers et, d'autre part, par une série de problématiques techniques (notamment, le défi du vieillissement de la population et la grande réforme Prévoyance vieillesse 2020), nous invite à la plus grande des vigilances.

### **Se préparer pour l'avenir**

En conséquence, permettez-moi de revenir ici sur la façon avec laquelle la CCAP se prépare pour l'avenir, et sur ce qui est mis en place pour que toutes les chances de succès futurs et de santé financière durable soient de notre côté. En premier lieu, il faut relever l'efficacité de l'organisation mise en place par notre directeur, Dimitri Kroemer, et la qualité, en termes de compétences et d'engagement, de son équipe. Pour qu'une caisse de pension soit bien gérée, un subtil mélange de cohésion, de technicité et de dynamisme est nécessaire, et je me réjouis de constater, chaque jour, que ces qualités sont réellement présentes à la CCAP.

Parallèlement, dans un domaine qui tend à se réguler de plus en plus – à l'excès, estiment certains ! –, il est essentiel, pour une institution de prévoyance, de se conformer aux exigences légales, et de mettre en place les processus opérationnels qui permettent de le faire. Tel est le cas de la CCAP, qui a initié, en 2015, plusieurs mesures visant à assurer sa conformité légale, notamment la mise à jour de son règlement de placement suite à des modifications de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), et la réalisation d'une expertise actuarielle confiée, comme il se doit, à notre expert en prévoyance – cette expertise servant à confirmer que la caisse est saine du point de vue technique.

### **Une vision claire et partagée**

Mais les ressources et la conformité ne font pas tout, encore faut-il que la gestion au quotidien de l'institution soit encadrée et orientée par une vision claire et partagée. C'est pour répondre à cette nécessité que le Conseil d'administration et la direction de la CCAP ont mené à bien, en 2015, une réflexion sur la mission et les valeurs de la caisse, réflexion essentielle, dont vous pouvez trouver une synthèse dans ce document (page 2). Je ne voudrais pas manquer de saluer ici l'esprit dans lequel elle a été menée. Je remercie vivement mes collègues du Conseil d'administration ainsi que les directeurs impliqués pour leur engagement dans ce processus des plus importants dans période de mutations profondes que nous traversons.

Je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture de ce rapport de l'année 2015.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2015 du 116<sup>ème</sup> exercice de la Caisse cantonale d'assurance populaire.

### **Généralités**

Depuis l'introduction de la 1<sup>ère</sup> révision de la LPP au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2 et la loi sur la CCAP.

### **Résultats 2015**

Le compte d'exploitation consolidé, laisse apparaître un résultat opérationnel négatif de **CHF 8'081'312**. Ce montant a été prélevé dans la réserve de fluctuation de valeurs qui s'élève désormais à **CHF 57'067'619**, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

A la fin de l'exercice sous revue, le total du bilan consolidé atteignait **CHF 846'265'977** (2014: CHF 791'620'374).

### **Prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier)**

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2015 atteignaient **CHF 541'875'254**. L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et subrogatoire des avoirs de vieillesse des assurés.

### **Autres activités d'assurance (3<sup>ème</sup> pilier)**

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2015 atteignaient **CHF 208'537'560**. L'encaissement des primes a progressé de 8.8 %, 2015 : CHF 19'983'537 (2014 : CHF 18'369'074).

### **Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques**

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre, les actifs couvraient les engagements consolidés à 107.60 % (2014 : 109.34 % consolidé).

Les provisions techniques (longévité, invalidité, décès, décès par accident et renchérissement) atteignent toujours les valeurs cibles définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

### **Placements mobiliers et autres**

L'adhésion de l'institution au « Fonds institutionnel de Retraites Populaires » au 1<sup>er</sup> janvier 2010 contribue à l'amélioration sensible du rendement des biens mobiliers. La performance moyenne des placements se situe à 1%. Toutefois, il s'agit de demeurer vigilant, l'augmentation permanente de l'espérance de vie, la part croissante des avoirs de prévoyance entraînent une lente réduction de l'horizon de placement et une aptitude au risque tendanciellement décroissante. Par ailleurs, le niveau des taux d'intérêt en Suisse se situe à un plancher historique. Il est prudent de rester attentif à l'évolution des marchés et d'adopter les mesures qui s'imposent au bon moment.

### **Rétrospective 2015 – évolution des marchés**

L'année 2015 a été ponctuée par une série de turbulences qui ont à chaque fois conduit à des corrections très rapides des marchés et à une hausse soudaine de la volatilité. Que ce soit l'abandon du taux plancher par la BNS, la crise grecque, les incertitudes liées à la Chine ou la chute des prix du pétrole, 2015 a donné du fil à retordre aux investisseurs. Nombreux sont ceux qui aimeraient vite oublier cette année difficile, marquée par les performances décevantes des principales classes d'actifs.

Les politiques monétaires extrêmement expansives menées depuis la crise financière ont poussé les investisseurs vers une recherche effrénée de rendements au travers de classes d'actifs de plus en plus risquées. Or, après 7 ans "d'assouplissement quantitatif", il semble que la plupart des opportunités aient été épuisées. Pour que ces liquidités massivement injectées puissent être résorbées de manière ordonnée, le retour de la croissance est indispensable. Les incertitudes sur la remontée des taux aux Etats-Unis, qui ont pesé sur les marchés tout au long de 2015, démontrent la difficulté d'un tel exercice. Bien que la hausse de taux annoncée par la FED en décembre clarifie l'horizon aux Etats-Unis, les politiques globales restent toujours très accommodantes, à l'image de l'Europe ou du Japon, et la normalisation tant attendue ne s'est pour l'heure pas matérialisée.

### **Conclusion**

La situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle, le directeur et ses collaboratrices et collaborateurs qui ont permis de consolider la place importante de la CCAP dans le canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 20 juin 2016

Au nom du Conseil d'administration  
Didier Berberat  
Président

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE AU CONSEIL D'ETAT**

### **Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2015, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

La commission a donné mandat à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 27 mai 2016, l'organe de révision atteste notamment que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Genève, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2015, a attesté, dans son rapport du 27 mai 2016, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 750'412'814 à la date du boucllement.

L'exercice 2015, dans la continuité du précédent, reste excellent aux niveaux de la production et des entrées de fonds. Malheureusement, les excellents résultats enregistrés dans le domaine de l'assurance sont pénalisés par les rendements réalisés au niveau des placements de la fortune de l'institution. En effet, la rentabilité 2015 des placements financiers affiche une performance de CHF 7'874'878 (contre CHF 47'293'006 en 2014) représentant ainsi 1% de la moyenne des placements, alors que cette performance s'élevait encore à 6,5% en 2014.

Ainsi, malgré de bons résultats au niveau des produits d'assurance, l'exercice 2015 présente un excédent de charges de CHF 8'081'312. Conformément aux règles comptables applicables en la matière, il a été entièrement porté en diminution de la réserve pour fluctuation de valeurs, dont le but est de faire face à une baisse des marchés financiers. Suite à cette opération, la réserve pour fluctuation de valeurs au 31 décembre 2015 s'élève à 50,7% de sa valeur cible.

Le taux de couverture à fin décembre marque une diminution par rapport à l'année précédente puisqu'il s'élève à 107,60% contre 109,34% à fin 2014.

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle a pris acte de l'emploi et du placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2016 et les comptes 2015.

Nos contrôles ont consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services internes et externes de la CCAP pour leur travail et leur engagement au sein de l'institution. Dans l'environnement concurrentiel dans le domaine de l'assurance et de la volatilité des marchés financiers, la prudence doit rester de rigueur pour maintenir le taux de couverture de la CCAP supérieur à 100% et assurer ainsi la sécurité à long terme. L'entité économique que représente l'institution a prouvé, en particulier par les produits d'assurance qu'elle offre et les investissements immobiliers réalisés dans le canton, sa performance en matière d'activités commerciales. La CCAP représente une institution profitable à notre économie cantonale.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 15 juin 2016

LA COMMISSION DE CONTRÔLE  
Jacques Rais, président  
Laurence Vaucher, secrétaire  
Christophe Gardet, membre





**PITTET ASSOCIÉS**

Société de conseil

## **RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2015**

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance et provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2015 ont donc porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégrité des réserves techniques au 31 décembre 2015.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 12 avril 2016 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt techniques) en vigueur. Le résultat de nos contrôles ainsi que nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 208'537'560.-** pour les assurances individuelles et à **CHF 541'875'254.-** pour les assurances collectives, soit au total à **CHF 750'412'814.-** (assurances individuelles et collectives), au 31 décembre 2015. Ils ont augmenté de **CHF 52'586'163.-** ou de **7,5 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2014, les engagements actuariels avaient augmenté de 11,7%.

Selon les comptes 2015 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **107,6 %** au 31 décembre 2015. Il était de 109,34 % à la fin 2014.

L'actuaire-conseil  
Stéphane Riesen

Lausanne, le 27 mai 2016



**Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel**

**Rapport de l'organe de révision  
à la Commission de contrôle**

**Comptes annuels 2015**

KPMG SA  
*Neuchâtel, le 27 mai 2016*  
Réf. JMW/GM/rr





**KPMG SA**  
**Audit Suisse romande**  
Rue du Seyon 1  
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572  
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 58 249 61 30  
Téléfax +41 58 249 61 58  
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle de la

**Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel**

---

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la CCAP et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

**Rapport d'audit sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prévues aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

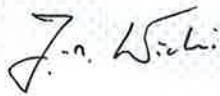
- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne approprié à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Les limites réglementaires applicables aux liquidités et aux placements en actions ont été dépassées durant l'exercice sous revue et n'étaient pas non plus respectées à la date de clôture du bilan (voir les explications à la note VI8 de l'annexe aux comptes annuels).

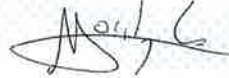
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception des conséquences de la situation exposée au paragraphe précédent, relative aux placements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*



Gaëtan Moritz  
*Expert-réviseur agréé*

Neuchâtel, le 27 mai 2016

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



pour la conception et gestion dans les domaines  
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel  
Bilan au 31 décembre 2015

		31.12.2015	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>	Réf.				
<b>Placements</b>					
Liquidités		35,640,829.52	13,716,159.06	49,356,988.58	36,930,684.08
Fonds de placements marché monétaire		584,573.02	224,969.42	809,542.44	819,472.92
Créances libellées en un montant fixe					
- Fonds de placements obligations		132,141,354.94	50,853,806.33	182,995,161.27	198,937,117.27
- Prêts à des corporations de droit public	VI 4	13,434,599.95	5,170,225.05	18,604,825.00	12,510,000.00
- Fonds de placements obligations convertibles	VI 8	19,257,418.76	7,411,101.88	26,668,520.64	29,827,240.80
Fonds de placements actions		174,457,494.78	67,138,918.44	241,596,413.22	219,608,123.68
Fonds de placements immobiliers		23,447,561.98	9,023,653.32	32,471,215.30	26,762,464.86
Immeubles	VI 7	116,167,153.93	44,706,231.07	160,873,385.00	158,887,200.00
Créances hypothécaires	VI 6	48,819,044.48	18,787,715.88	67,606,760.36	64,475,145.68
Placements alternatifs					
- Fonds de placements alternatifs		14,555,234.05	5,601,494.35	20,156,728.40	8,933,892.00
- Fonds de placements privés	VI 8	12,700,758.84	4,887,810.72	17,588,569.56	15,926,962.62
- Participations et prêts divers	VI 5	361,051.50	326,205.50	687,257.00	897,495.00
Instruments financiers dérivés	VI 9	4,906,095.79	1,888,081.48	6,794,177.27	432,119.17
		<b>596,473,171.54</b>	<b>229,736,372.50</b>	<b>826,209,544.04</b>	<b>774,947,918.08</b>
<b>Compte de régularisation de la répartition collective / individuelle</b>	VII 3	<b>(2,922,313.70)</b>	<b>2,922,313.70</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	VII 1	<b>4,995,765.19</b>	<b>554,532.98</b>	<b>5,550,298.17</b>	<b>6,391,610.71</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	V 2	<b>14,267,434.00</b>	<b>238,701.00</b>	<b>14,506,135.00</b>	<b>10,280,845.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>612,814,057.03</b>	<b>233,451,920.18</b>	<b>846,265,977.21</b>	<b>791,620,373.79</b>

		31.12.2015	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
PASSIF	Réf.				
<b>Engagements</b>					
Prestations de libre-passage et rentes		4,352,036.35	40,831.70	4,392,868.05	1,795,448.80
Banques / Assurances		0.00	0.00	0.00	1,548,764.76
Autres dettes	VII 4	1,056,736.31	1,417,028.56	2,473,764.87	2,401,525.09
		<b>5,408,772.66</b>	<b>1,457,860.26</b>	<b>6,866,632.92</b>	<b>5,745,738.65</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	VII 2	<b>19,093,178.58</b>	<b>9,184,694.54</b>	<b>28,277,873.12</b>	<b>19,846,533.78</b>
<b>Réserve de cotisations des employeurs</b>	V 11	<b>1,957,186.86</b>	<b>0.00</b>	<b>1,957,186.86</b>	<b>1,458,146.51</b>
<b>Provisions non techniques</b>	VII 5	<b>929,012.60</b>	<b>754,839.01</b>	<b>1,683,851.61</b>	<b>1,594,372.44</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>					
Capital de prévoyance des assurés actifs	V 3	396,923,178.00	197,866,595.00	594,789,773.00	545,838,229.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	V 6	117,142,262.00	3,155,823.00	120,298,085.00	116,037,969.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	V 12	10,529,246.54	2,786,510.23	13,315,756.77	13,746,522.47
Provisions techniques	V 9	17,280,567.00	4,728,632.00	22,009,199.00	22,203,931.00
		<b>541,875,253.54</b>	<b>208,537,560.23</b>	<b>750,412,813.77</b>	<b>697,826,651.47</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	VI 3	<b>43,550,652.79</b>	<b>13,516,966.14</b>	<b>57,067,618.93</b>	<b>65,148,930.94</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / Découvert</b>					
Situation en début de période		0.00	0.00	0.00	0.00
Excédent de charges		0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation en fin de période</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>612,814,057.03</b>	<b>233,451,920.18</b>	<b>846,265,977.21</b>	<b>791,620,373.79</b>

	2015	2015	2015	2014
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.			
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>				
Cotisations des salariés	16,907,109.35	0.00	16,907,109.35	16,035,144.62
Cotisations des employeurs	18,897,866.00	0.00	18,897,866.00	17,980,860.08
Primes uniques et rachats	3,013,562.75	0.00	3,013,562.75	2,559,531.80
Primes périodiques	0.00	19,983,537.00	19,983,537.00	18,369,074.05
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	VII 660,000.00	0.00	660,000.00	366,965.90
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations	VII (171,398.00)	0.00	(171,398.00)	(232,407.30)
	<b>39,307,140.10</b>	<b>19,983,537.00</b>	<b>59,290,677.10</b>	<b>55,079,169.15</b>
<b>Prestations d'entrée</b>				
Apports de libre-passage / Primes uniques	35,931,953.63	10,666,539.45	46,598,493.08	67,202,450.11
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	295,504.15	0.00	295,504.15	80,100.00
	<b>36,227,457.78</b>	<b>10,666,539.45</b>	<b>46,893,997.23</b>	<b>67,282,550.11</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>75,534,597.88</b>	<b>30,650,076.45</b>	<b>106,184,674.33</b>	<b>122,361,719.26</b>
<b>Prestations réglementaires</b>				
Rentes de vieillesse (y.c. rentes d'enfants de retraités)	(5,282,464.70)	(231,548.60)	(5,514,013.30)	(5,096,794.90)
Rentes de survivants (y.c. rentes d'orphelins)	(1,000,852.20)	0.00	(1,000,852.20)	(989,892.35)
Rentes d'invalidité (y.c. rentes d'enfants d'invalides)	(2,778,933.70)	(192,874.00)	(2,971,807.70)	(2,766,614.85)
Autres prestations réglementaires	0.00	(32,747.45)	(32,747.45)	(600.00)
Prestations en capital à la retraite	(6,394,709.35)	(7,729,254.00)	(14,123,963.35)	(13,939,344.10)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	(1,948,631.00)	(176,415.00)	(2,125,046.00)	(1,011,867.25)
	<b>(17,405,590.95)</b>	<b>(8,362,839.05)</b>	<b>(25,768,430.00)</b>	<b>(23,805,113.45)</b>
<b>Prestations extra-réglementaires</b>	<b>0.00</b>	<b>(16,276.00)</b>	<b>(16,276.00)</b>	<b>(16,276.00)</b>

	2015	2015	2015	2014
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.			
<b>Prestations de sortie</b>				
Prestations de libre-passage en cas de sortie / Rachats de polices	(32,689,320.05)	(1,556,119.24)	(34,245,439.29)	(39,226,740.15)
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	(1,884,759.50)	(140,978.45)	(2,025,737.95)	(2,733,308.25)
	<b>(34,574,079.55)</b>	<b>(1,697,097.69)</b>	<b>(36,271,177.24)</b>	<b>(41,960,048.40)</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>(51,979,670.50)</b>	<b>(10,076,212.74)</b>	<b>(62,055,883.24)</b>	<b>(65,781,437.85)</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>				
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	(21,790,054.00)	(20,454,265.00)	(42,244,319.00)	(41,784,855.00)
Dissolution/(Constitution) de capitaux de prévoyance rentiers	20,930.00	(66,067.00)	(45,137.00)	(16,991,556.00)
Dissolution/(Constitution) de provisions techniques	340,433.00	5,754.00	346,187.00	(1,191,776.00)
Constitution de réserves de cotisations employeurs	(499,040.35)	0.00	(499,040.35)	(143,835.15)
Rémunération du capital d'épargne	(6,707,225.00)	0.00	(6,707,225.00)	(6,199,484.00)
	<b>(28,634,956.35)</b>	<b>(20,514,578.00)</b>	<b>(49,149,534.35)</b>	<b>(66,311,506.15)</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>				
Prestations d'assurance	2,382,861.27	108,856.70	2,491,717.97	1,676,083.46
Part aux bénéfices des assurances	VII 8 0.00	0.00	0.00	93,376.69
	<b>2,382,861.27</b>	<b>108,856.70</b>	<b>2,491,717.97</b>	<b>1,769,460.15</b>
<b>Charges d'assurance</b>				
Primes d'assurance, part épargne	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes d'assurance, part risques	(2,491,185.00)	(561,743.62)	(3,052,928.62)	(3,479,884.09)
Primes d'assurance, part frais de gestion	(373,250.00)	0.00	(373,250.00)	0.00
Primes uniques d'assurance réserve risques	(2,600,000.00)	0.00	(2,600,000.00)	0.00
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	V 12 0.00	0.00	0.00	(5,798,207.17)
Cotisations au fonds de garantie	(158,980.80)	0.00	(158,980.80)	(150,847.85)
	<b>(5,623,415.80)</b>	<b>(561,743.62)</b>	<b>(6,185,159.42)</b>	<b>(9,428,939.11)</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>(8,320,583.50)</b>	<b>(393,601.21)</b>	<b>(8,714,184.71)</b>	<b>(17,390,703.70)</b>

	2015 Collectives CHF	2015 Individuelles CHF	2015 Consolidé CHF	2014 Consolidé CHF
Réf.				
<b>Résultat net des placements</b>				
Liquidités	(3,402.74)	(1,309.52)	(4,712.26)	23,221.64
Fonds de placements marché monétaire	(3,444.92)	(1,325.76)	(4,770.68)	1,932.20
Créances libellées en un montant fixe				
- Fonds de placements obligations	(2,360,000.28)	(908,231.93)	(3,268,232.21)	14,833,495.84
- Prêts à des corporations de droit public	310,805.48	119,611.62	430,417.10	343,568.25
- Fonds de placements obligations convertibles	725,103.86	279,051.86	1,004,155.72	475,056.12
Fonds de placements actions	3,525,896.23	1,356,919.98	4,882,816.21	25,626,619.90
Fonds de placements immobiliers	2,016,916.29	776,198.11	2,793,114.40	4,364,615.69
Immeubles	5,863,684.41	2,256,603.71	8,120,288.12	4,169,443.15
Créances hypothécaires	936,800.72	360,522.13	1,297,322.85	1,294,771.30
Placements alternatifs				
- Fonds de placements alternatifs	(80,702.77)	(31,057.97)	(111,760.74)	535,520.93
- Fonds de placements privés	1,539,383.35	592,422.43	2,131,805.78	3,149,397.09
- Participations et prêts divers	17,150.45	13,415.65	30,566.10	29,778.75
Instruments financiers dérivés	(3,345,937.95)	(1,287,664.11)	(4,633,602.06)	(3,195,165.99)
Frais d'administration et de gestion de fortune	(3,460,700.44)	(1,331,829.76)	(4,792,530.20)	(4,359,248.85)
<i>VI 12</i>	<b>5,681,551.70</b>	<b>2,193,326.43</b>	<b>7,874,878.13</b>	<b>47,293,006.02</b>
<b>Dissolution/(Constitution) des provisions non techniques</b>	<i>VII 5</i> <b>23,884.15</b>	<b>(120,816.06)</b>	<b>(96,931.91)</b>	<b>(121,155.60)</b>
<b>Autres produits</b>				
Produits de prestations fournies	366,971.37	0.00	366,971.37	365,196.83
Produits divers	2,705.15	19,986.00	22,691.15	53,457.00
<i>VII 6</i>	<b>369,676.52</b>	<b>19,986.00</b>	<b>389,662.52</b>	<b>418,653.83</b>



		2015	2015	2015	2014
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.				
<b>Autres frais</b>	VII 7	(142,028.65)	(11,274.80)	<b>(153,303.45)</b>	<b>(167,989.41)</b>
<b>Frais d'administration</b>					
Administration générale		(2,544,620.01)	(2,639,460.79)	(5,184,080.80)	(5,030,171.01)
Courtage		(375,937.55)	(1,553,851.65)	(1,929,789.20)	(1,496,115.55)
Organe de révision et expert en matière de prévoyance		(44,669.29)	(17,190.70)	(61,860.00)	(69,120.00)
Autorité de surveillance		(14,135.00)	0.00	(14,135.00)	(9,810.00)
Marketing et de publicité		(138,331.54)	(53,236.06)	(191,567.60)	(233,765.90)
		<b>(3,117,693.39)</b>	<b>(4,263,739.20)</b>	<b>(7,381,432.59)</b>	<b>(6,838,982.46)</b>
<b>Excédent de (charges)/produits avant dissolution/(constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>(5,505,192.98)</b>	<b>(2,576,119.03)</b>	<b>(8,081,312.01)</b>	<b>23,192,828.68</b>
<b>Dissolution/(constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	VI 3	<b>5,505,192.98</b>	<b>2,576,119.03</b>	<b>8,081,312.01</b>	<b>(23,192,828.68)</b>
<b>Excédent de produits/(charges)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(0.00)</b>

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

### I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

### I.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2013
Règlement de placements :	Version du 20 avril 2016 entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 31 décembre 2012
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2006 *
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2014
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 16 avril 2010
* en cours d'examen par l'Autorité de surveillance.	

### I.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. Berberat	Didier	Président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Stauffer	Yanick	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Vice-président	Assurés
M. Grisel	Gérard	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés
Mme Pantillon	Veronika	Administratrice	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du Président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le Directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

### Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Dimitri Kroemer
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

Les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle ainsi que les personnes responsables impliquées dans la gestion sont tenus de respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité édictées à l'article 3 du règlement de placements de la Caisse.

### **I 5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance**

Expert en prévoyance professionnelle : Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen

Organe de révision : La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.

Autorité de surveillance : Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat.

En outre, la CCAP est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne (AS-SO) pour les assurances collectives.

### **I 6 Gestion paritaire**

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

<b>I 7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)</b>		<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
		<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
Etat au 1er janvier		585	558
Nouveaux contrats	(219 personnes assurées)	74	57
Contrats résiliés	(53 personnes assurées)	(31)	(30)
<b>Etat au 31 décembre</b>		<b>628</b>	<b>585</b>

## **II Membres actifs et rentiers**

<b>II 1 Assurés actifs</b>		<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
		<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
Etat au 1er janvier	(épargne et risque)	7,422	7,022
Entrées		1,675	1,785
Sorties		(1,420)	(1,385)
<b>Etat au 31 décembre</b>		<b>7,677</b>	<b>7,422</b>

<b>II 2 Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
Retraités	434	408
Invalides	213	204
Veuves et veufs	104	105
Enfants et orphelins	131	130
<b>Total</b>	<b>882</b>	<b>847</b>
Etat au 1er janvier	847	748
Entrées	87	156
Sorties	(52)	(57)
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>882</b>	<b>847</b>

### III Nature de l'application du but

#### III 1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- Miner : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- Flexi-Riner : Ce plan permet de garantir des prestations risquées en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déflafonnement des salaires assurés.
- Flexi-Super : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- Flexi-Liner : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

#### III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachats de prestations
- les revenus de la fortune.

#### III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En 2015, le Conseil d'administration a décidé une attribution aux excédents aux assurés actifs correspondant à 0.75% de l'avoir de vieillesse au 31.12.2014. D'autre part, l'adaptation des rentes à l'évolution des prix a été effectuée selon les minimaux décidés par le Conseil fédéral.

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

### IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.

#### IV 2 Principes comptables et d'évaluation

##### *Portefeuille de titres*

L'ensemble du portefeuille de titres (y compris les instruments financiers dérivés) est évalué à la valeur du marché.

##### *Participations, prêts divers et créances hypothécaires*

Les prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires.

Il en va de même pour la participation dans la coopérative "EPONA" (les sociétaires n'ayant droit qu'au remboursement de la valeur nominal de leur part).

##### *Immeubles*

Les immeubles sont évalués à leur valeur vénale, déterminée sur la base de l'expertise d'un architecte.

#### IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2015, la réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base de l'étude ALM de Retraites Populaires présentée au Conseil d'administration de la CCAP le 22 février 2016. Pour 2015 la réserve de fluctuation de valeur est calculée à raison de 15% du total des engagements de la Caisse (2014: calculée sur la base d'un pourcentage attribué aux différentes catégories de placements en fonction de leur volatilité).

#### V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

##### V 1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu un contrat de réassurance avec PK Rück au 1er janvier 2015 pour couvrir les risques invalidité et décès. Le contrat avec Nouvelle Ré a été résilié au 31 décembre 2014.

##### V 2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	14,267,434.00	9,976,077.00
<b>Total des actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>14,267,434.00</b>	<b>9,976,077.00</b>

Les avoirs chez les réassureurs ressortent du document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2015", établi par le service actuariel de la CCAP et validé par l'expert.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées auprès des réassureurs.

**V 3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations**

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	368,425,899.00	338,923,840.00
Bonifications de l'exercice	29,946,567.00	28,280,763.23
Primes uniques et rachats	3,013,562.75	2,559,531.80
Apports de libre-passage	35,629,873.43	50,702,563.71
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	295,504.15	80,100.00
Prestations à la retraite (capital et rente)	(11,806,478.55)	(16,935,747.45)
Diminution due aux décès et invalidité	(724,480.48)	(539,819.30)
Prestations de libre-passage	(31,328,828.10)	(32,780,044.44)
Prestations de résiliation de contrat	(1,350,906.70)	(5,616,353.65)
Versements pour l'EPL / divorce	(1,884,759.50)	(2,448,418.90)
Rémunération des capitaux de prévoyance	6,707,225.00	6,199,484.00
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>396,923,178.00</b>	<b>368,425,899.00</b>

**V 4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP**

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	240,529,579.87	222,285,175.67

Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral 1.75% 1.75%

**V 5 Information sur la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs**

A titre informatif, répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs par plan de prévoyance. Les plans ont été regroupés en fonction des critères décrits au point III I ci-dessus.

<b>Assurances collectives par type de plan</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Miner	66,590,715.85	62,830,863.32
Flexi-Riner	139,721,049.92	127,432,252.98
Flexi-Super	67,312,271.69	59,099,747.49
Flexi-Liner	55,959,920.61	54,525,275.00
Assurés invalides	22,796,190.00	21,880,295.00
Libre passage	43,277,084.49	40,035,746.23
Pont-AVS	58,638.00	1,389,439.00
Ass Funéraires	1,207,307.44	1,232,279.98
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>396,923,178.00</b>	<b>368,425,899.00</b>

**V 6 Développement du capital de couverture pour les rentiers**

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	112,871,835.00	94,511,192.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	4,270,427.00	18,360,643.00
<b>Total du capital de prévoyance pour les rentiers</b>	<b>117,142,262.00</b>	<b>112,871,835.00</b>

Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre 882 847

#### V7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2015. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 107.60 % à fin 2015.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

#### V8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté, pour les assurés actifs, un tarif propre issu des bases techniques KL 1995 à 3.5%, avec des adaptations de la prime invalidité et de la prime décès (identique en 2014).

Les engagements de prévoyance des rentiers sont calculés avec les bases techniques LPP 2010 (v2013) à 2.75%.

#### V9 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

<i>Mouvement des provisions techniques durant l'exercice</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	17,621,000.00	16,666,658.00
(Dissolution) / Attribution de l'exercice	(340,433.00)	954,342.00
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>17,280,567.00</b>	<b>17,621,000.00</b>

<b>Composition des provisions techniques</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Provision pour invalidité	3,103,639.00	5,046,350.00
Provision pour décès	864,744.00	464,220.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	5,247,931.00	5,093,867.00
Provision de longévité	2,614,253.00	2,016,563.00
Provision pour changement taux technique	5,450,000.00	5,000,000.00
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>17,280,567.00</b>	<b>17,621,000.00</b>

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour invalidité est destinée à couvrir les risques invalidité (rentes d'invalidité, libération des primes et rentes d'enfant d'invalidité) à charge de la CCAP et à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

Au 1er janvier 2015, la CCAP a opté pour une nouvelle solution de réassurance (réassurance complète des risques) auprès de PK Rück. Un montant de CHF 2'600'000 a été prélevé de la provision d'invalidité et transféré comme prime unique pour la constitution d'une réserve de risques auprès du nouveau réassureur.

La provision pour décès est destinée à couvrir les risques décès (capitaux-décès et rentes de conjoint survivant et rentes d'orphelins) à charge de la CCAP et a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques liés au décès des assurés actifs en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Dès 2012, elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour changement de taux technique est destinée à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à l'abaissement du taux technique. L'objectif relatif de cette provision correspond à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour une diminution envisagée du taux d'intérêt technique de 0.5 point.

**V 10 Modification des bases et hypothèses techniques**

Néant.

<b>V 11 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,458,146.51	1,314,311.36
Apports des affiliés	660,000.00	366,965.90
Prélèvements durant l'exercice	(171,398.00)	(232,407.30)
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	10,438.35	9,276.55
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1,957,186.86</b>	<b>1,458,146.51</b>

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 0.75% en 2015 (2014 : 0.75%).

<b>V 12 Explications des passifs résultant de contrats d'assurance</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	6,190,236.49	8,331,841.54
Provision pour participations créditées aux assurés	4,339,010.05	2,395,208.45
<b>Total des provisions résultant de contrats d'assurance</b>	<b>10,529,246.54</b>	<b>10,727,049.99</b>

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéfices qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

Pour l'année 2015, en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle, aucune attribution à la provision de répartition des excédents aux assurés n'a été effectuée.

<i>Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	8,331,841.54	5,698,927.44
Transfert à la provision pour participations créditées aux assurés	(2,141,605.05)	(1,439,403.70)
Attribution de l'année à la provision	0.00	4,072,317.80
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>6,190,236.49</b>	<b>8,331,841.54</b>

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéfices encaissés par la CCAP.

<i>Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	2,395,208.45	1,073,794.90
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	2,141,605.05	1,439,403.70
Répartitions payées aux assurés sortis	(197,803.45)	(117,990.15)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>4,339,010.05</b>	<b>2,395,208.45</b>



### V 13 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2015	31.12.2014
<b>a) Pour les assurances Collectives uniquement :</b>	<b>Collectives</b>	<b>Collectives</b>
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	612,814,057.03	576,786,492.32
Dettes	(5,408,772.66)	(4,084,190.39)
Compte de régularisation passif	(19,093,178.58)	(11,656,486.90)
Réserve de contribution des employeurs	(1,957,186.86)	(1,458,146.51)
Provisions non techniques	(929,012.60)	(886,038.75)
<b>Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires</b>	<b>585,425,906.33</b>	<b>558,701,629.77</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	541,875,253.54	509,645,783.99
<b>Degré de couverture "2ème pilier"</b>	<b>108.04%</b>	<b>109.63%</b>
<b>b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	846,265,977.21	791,620,373.79
Engagements	(6,866,632.92)	(5,745,738.65)
Compte de régularisation passif	(28,277,873.12)	(19,846,533.78)
Réserve de contribution des employeurs	(1,957,186.86)	(1,458,146.51)
Provisions non techniques	(1,683,851.61)	(1,594,372.44)
<b>Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires</b>	<b>807,480,432.70</b>	<b>762,975,582.41</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	750,412,813.77	697,826,651.47
<b>Degré de couverture "consolidé"</b>	<b>107.60%</b>	<b>109.34%</b>

### VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

#### Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaire en placements, règlement de

##### VI 1 placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2015, qui a été modifié selon la réforme structurelle. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle, de la Commission de placements et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

#### Mandataire

Banque Pictet & Cie à Genève  
Retraites Populaires à Lausanne

#### Activité

dépositaire des titres  
gestionnaire des titres

#### Type d'agrément

FINMA

-

##### VI 2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

### VI 3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs a été défini sur la base de l'étude ALM de Retraites Populaires présentée au Conseil d'administration de la CCAP le 22 février 2016. Pour 2015, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a été calculée à raison de 15% du total des engagements, soit CHF 750,412,813.77.

	31.12.2015 Collectives	31.12.2015 Consolidé CHF	31.12.2014 Consolidé CHF
Solde au 1er janvier réserve de fluctuation de valeurs (Dissolution)/Constitution selon compte d'exploitation	49,055,845.77 (5,505,192.98)	65,148,930.94 (8,081,312.01)	41,956,102.26 23,192,828.68
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au bilan</b>	<b>43,550,652.79</b>	<b>57,067,618.93</b>	<b>65,148,930.94</b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>81,281,358.00</b>	<b>112,562,000.00</b>	<b>106,300,000.00</b>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	(37,730,705.21)	(55,494,381.07)	(41,151,069.06)
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible	53.6%	50.7%	61.3%

### VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public

	31.12.2015 Collectives CHF	31.12.2015 Consolidé CHF	31.12.2014 Consolidé CHF
Prêts directs	13,434,599.95	18,604,825.00	12,510,000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>13,434,599.95</b>	<b>18,604,825.00</b>	<b>12,510,000.00</b>

En 2015, la CCAP a accordé quatre nouveaux prêts directs pour un montant de CHF 6'710'000.00.

### VI 5 Explication des participations et prêts divers

	31.12.2015 Collectives CHF	31.12.2015 Consolidé CHF	31.12.2014 Consolidé CHF
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	361,051.50	500,000.00	500,000.00
Prêts sur polices	0.00	187,257.00	197,495.00
Prêts divers	0.00	0.00	200,000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>361,051.50</b>	<b>687,257.00</b>	<b>897,495.00</b>

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. La participation à Epona est répartie proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500'000.00, équivalente à 16.6% du capital d'EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 3.5% (2014 à 3,5%) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat.

VI 6 Explication des créances hypothécaires	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	48,797,102.94	67,576,374.76	64,448,551.53
Débiteurs hypothécaires	21,941.53	30,385.60	26,594.15
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>48,819,044.48</b>	<b>67,606,760.36</b>	<b>64,475,145.68</b>

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Nombre de prêts accordés au 31 décembre	160	162
Taux d'intérêt variable appliqué	2.50%	2.50%

Les nouveaux prêts hypothécaires sont essentiellement accordés sur la base d'un taux fixe.

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est couvert par la réserve pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

#### Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.

VI 7 Indications sur les immeubles	31.12.2015	31.12.2014
	Consolidé	Consolidé
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre	25	25
	31.12.2015	31.12.2014
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	9,554,100.55	9,247,083.00
Valeur comptable (y compris panneaux photovoltaïques)	160,873,385.00	158,887,200.00
Valeur d'acquisition (y compris panneaux photovoltaïques)	131,016,778.00	130,740,298.00
Valeur d'assurance incendie	183,246,450.23	181,976,050.23
Valeur cadastrale	106,095,000.00	106,095,000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à Fidimmobil SA.

En 2015, la CCAP a procédé à la réévaluation de 17 immeubles sur les 25 que compte son parc immobilier. Le parc immobilier dans son entier a été évalué en 2013.

Une plus-value nette de CHF 1'825'000.00 a été comptabilisée dans les états financiers 2015 (moins-value de CHF 1,495,715 en 2014).

## VI 8 Présentation des placements par catégorie

<u>Catégories de placements</u>	<b>31.12.2015</b> <b>Collectives</b>	<b>Répartition</b>	<b>Allocation</b> <b>stratégique</b>	<b>Marges</b> <b>tactiques</b>	<b>Limite</b> <b>selon OPP2</b>	<b>31.12.2015</b> <b>Consolidé</b>	
Liquidités en CHF	35,640,829.52	6.0%				49,356,988.58	6.0%
Fonds de placements marché monétaire	584,573.02	0.1%	2.0%	1 - 6%	100%	809,542.44	0.1%
Créances libellées en un montant fixe	164,833,373.65	27.6%	30.0%			228,268,506.91	27.6%
- <i>FP obligations suisses</i>	45,089,681.95	7.6%				62,442,175.08	7.6%
- <i>Prêts à des corporations de droit public</i>	13,434,599.95	2.3%	13.0%	10 - 16%		18,604,825.00	
- <i>Fonds de placements obligations convertibles</i>	19,257,418.76	3.2%	4.0%	2 - 6%	100%	26,668,520.64	3.2%
- <i>FP obligations étrangères</i>	87,051,672.99	14.6%	13.0%	10 - 16%		120,552,986.19	14.6%
Fonds de placements actions	174,457,494.78	29.2%	28.0%			241,596,413.22	29.2%
- <i>FP actions suisses</i>	94,102,616.27	15.8%	10.0%	6 - 14%		130,317,442.62	15.8%
- <i>FP actions étrangères</i>	80,354,878.51	13.5%	12.0%	7 - 17%	50%	111,278,970.60	13.5%
Fonds de placements immobiliers	23,447,561.98	3.9%	4.5%			32,471,215.30	3.9%
- <i>FP immobilier</i>	13,352,961.31	2.2%	2.5%	0 - 4%		18,491,768.23	2.2%
- <i>FP immobilier étranger</i>	10,094,600.67	1.7%	2.0%	+/- 2%	30%	13,979,447.07	1.7%
Immeubles	116,167,153.93	19.5%	22.0%	+/- 3%		160,873,385.00	19.5%
Créances hypothécaires	48,819,044.48	8.2%	9.0%	+/- 2%	50%	67,606,760.36	8.2%
Placements alternatifs	32,523,140.18	5.5%	3.5%			45,226,732.23	5.5%
- <i>Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)</i>	14,555,234.05	2.4%	5.0%	+/- 2%		20,156,728.40	2.4%
- <i>Fonds de placements privés</i>	12,700,758.84	2.1%			15%	17,588,569.56	2.1%
- <i>Participations et prêts divers</i>	361,051.50	0.1%	3.5%	+/- 2%		687,257.00	0.1%
Instruments financiers dérivés	4,906,095.79	0.8%				6,794,177.27	0.8%
<b>Total des placements</b>	<b>596,473,171.54</b>	<b>100%</b>				<b>826,209,544.04</b>	<b>100.0%</b>

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Les limites de placement selon l'OPP2 ont été respectées durant tout l'exercice 2015.

Les limites réglementaires selon l'allocation stratégique et marges tactiques sont dépassées pour les liquidités et FP actions suisses (liquidités 1 à 6% et FP actions suisses 6 à 14%). En ce qui concerne les liquidités un versement important concernant le transfert d'un contrat pour 2016 a été effectué sur l'exercice 2015. Pour les FP actions suisses, le Conseil d'administration a décidé de réduire la part actions en temps opportun, la période actuelle n'étant pas la plus propice.

Les droits de vote pour notre portefeuille en actions suisses sont exercés avec l'appui d'Ethos, la CCAP est membre de l'Engagement Pool. Celui-ci a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Le rapport sur les votes est disponible sur le site internet [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch).

#### VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2015, la Caisse possède des instruments financiers dérivés sur devises (contrats de change à terme, swaps et options), valorisés au bilan à leur valeur de marché.

##### Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

<u>Véhicules de placements</u>	<u>Type d'instrument</u>	<b>Valeur nette en CHF au 31.12.2015</b>	<b>Valeur nette en CHF au 31.12.2014</b>
<i>Gestion de la couverture de change:</i>			
	Opérations à terme sur devises	-2,686,276.82	-538,394.15
	Options	44,689.71	16,574.38
<i>Gestion de la couverture actions:</i>			
	Actions suisses	3,864,436.83	0.00
	Actions étrangères	5,784,416.30	1,046,115.00
		<b>7,007,266.02</b>	<b>524,295.23</b>

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

L'écart entre la valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2015 et la valeur des instruments financiers dérivés au bilan est de CHF 213'088.75 (2014 : CHF 92,176.06) correspond aux frais de gestion courus au 31 décembre, lesquels ont été comptabilisés aux comptes d'exploitation et en diminution de la valeur des instruments financiers dérivés au bilan.

#### VI 10 Engagement de capital ouverts (p. ex. placements en private equity)

Néant

#### VI 11 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2015.

<b>VI 12 Explication du résultat net des placements</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF
Revenus	(3,402.74)	(4,712.26)	23,221.64
Résultat net sur liquidités	(3,402.74)	(4,712.26)	23,221.64
Revenus	3,725.91	5,159.80	5,985.20
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	0.00
Plus-values / (Moins-values) non réalisées	(7,170.83)	(9,930.48)	(4,053.00)
Résultat brut sur fonds de placements marché monétaire	(3,444.92)	(4,770.68)	1,932.20
Frais d'administration et de gestion	(1,166.20)	(1,615.00)	(1,235.00)
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	(4,611.12)	(6,385.68)	697.20
Revenus	2,129,355.88	2,948,825.70	4,459,756.80
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(121,147.59)	(167,770.51)	(35,944.36)
(Pertes) / Gains de change, nets	1,036,832.61	1,435,851.41	1,656,081.83
Plus-values / (Moins-values), nettes	(5,405,041.19)	(7,485,138.81)	8,753,601.57
Résultat brut sur obligations	(2,360,000.28)	(3,268,232.21)	14,833,495.84
Frais d'administration et de gestion	(480,989.20)	(666,095.00)	(744,265.00)
Résultat net sur obligations	(2,840,989.48)	(3,934,327.21)	14,089,230.84
Revenus	310,805.48	430,417.10	343,568.25
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	310,805.48	430,417.10	343,568.25
Revenus	203,572.17	281,915.70	221,872.90
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(8,655.77)	(11,986.89)	(27,952.24)
(Pertes) / Gains de change, nets	903,471.19	1,251,166.65	463,456.34
Plus-values / (Moins-values), nettes	(373,283.74)	(516,939.74)	(182,320.88)
Résultat brut sur fonds de placements obligations convertibles	725,103.86	1,004,155.72	475,056.12
Frais d'administration et de gestion	(110,056.44)	(152,411.00)	(219,737.00)
Résultat net sur fonds de placements obligations convertibles	615,047.42	851,744.72	255,319.12
Revenus	2,484,883.87	3,441,176.50	3,311,173.75
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(27,390.51)	(37,931.59)	(69,863.00)
(Pertes) / Gains de change, nets	7,319,819.86	10,136,808.54	8,553,694.14
Plus-values / (Moins-values), nettes	(6,251,416.98)	(8,657,237.24)	13,831,615.01
Résultat brut sur actions	3,525,896.23	4,882,816.21	25,626,619.90
Frais d'administration et de gestion	(620,301.64)	(859,021.00)	(939,464.00)
Résultat net sur actions	2,905,594.59	4,023,795.21	24,687,155.90
Revenus	927,206.80	1,284,036.76	1,101,673.50
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(14,851.34)	(20,566.79)	(5,556.82)
(Pertes) / Gains de change, nets	313,401.61	434,012.34	148,327.07
Plus-values / (Moins-values), nettes	791,159.22	1,095,632.09	3,120,171.94
Résultat brut sur fonds de placement immobiliers	2,016,916.29	2,793,114.40	4,364,615.69
Frais d'administration et de gestion	(505,186.15)	(699,604.00)	(532,444.00)
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	1,511,730.14	2,093,510.40	3,832,171.69

Loyers bruts	6,899,044.67	9,554,100.55	9,247,083.00
Frais d'entretien	(1,529,666.64)	(2,118,349.65)	(2,565,864.20)
Charges d'exploitation (y.c. frais gérance)	(823,531.59)	(1,140,462.78)	(1,016,060.65)
Revenus nets sur immeubles	4,545,846.44	6,295,288.12	5,665,158.15
Corrections de valeurs, nettes	1,317,837.98	1,825,000.00	(1,495,715.00)
Résultat net sur immeubles	5,863,684.41	8,120,288.12	4,169,443.15
Revenus	936,800.72	1,297,322.85	1,294,771.30
Résultat net sur créances hypothécaires	936,800.72	1,297,322.85	1,294,771.30
Revenus	469,106.27	649,639.00	401,882.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(8,646.18)	(11,973.61)	(2,995.72)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	237,062.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	(541,162.86)	(749,426.13)	(100,427.35)
Résultat brut sur fonds de placements alternatifs	(80,702.77)	(111,760.74)	535,520.93
Frais d'administration et de gestion	(469,106.27)	(649,639.00)	(401,882.00)
Résultat net sur fonds de placements alternatifs	(549,809.04)	(761,399.74)	133,638.93
Revenus	710,308.68	983,666.70	875,214.34
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(1,741.55)	(2,411.77)	(1,671.07)
(Pertes) / Gains de change, nets	57,287.96	79,334.89	14,066.39
Plus-values / (Moins-values), nettes	773,528.26	1,071,215.96	2,261,787.43
Résultat brut sur fonds de placements privés	1,539,383.35	2,131,805.78	3,149,397.09
Frais d'administration et de gestion	(686,351.68)	(950,490.00)	(766,214.00)
Résultat net sur fonds de placements privés	853,031.67	1,181,315.78	2,383,183.09
Revenus	17,150.45	30,566.10	29,778.75
Résultat net sur participations et prêts divers	17,150.45	30,566.10	29,778.75
Revenus	0.00	0.00	(492,247.70)
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(92,258.35)	(127,763.42)	(92,890.39)
(Pertes) / Gains de change, nets	(881,028.82)	(1,220,087.47)	
Plus-values / (Moins-values), nettes	(2,372,650.78)	(3,285,751.17)	(2,610,027.90)
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(3,345,937.95)	(4,633,602.06)	(3,195,165.99)
Frais gestion de la fortune (mandat RP)	(587,542.86)	(813,655.20)	(754,007.85)
<b>Résultat net des placements</b>	<b>5,681,551.70</b>	<b>7,874,878.13</b>	<b>47,293,006.02</b>

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs.

Les plus-values / (moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de bouclage.

Les frais d'administration et de gestion, comprennent les droits de garde, frais de courtage (hors courtage lié à la rémunération des courtiers) et d'achats pour les titres.

Les frais de gestion de la fortune sont calculés selon les TER connus et répartis dans chaque catégorie.

<b>VI 13 Performance moyenne des placements</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	774,947,918.08	678,438,068.05
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	826,209,544.04	774,947,918.08
<b>Moyenne de l'état des actifs</b>	<b>800,578,731.06</b>	<b>726,692,993.07</b>
Résultat net des placements	7,874,878.13	47,293,006.02
<b>Performance moyenne des placements</b>	<b>1.0%</b>	<b>6.5%</b>

<b>VI 14 Explication des frais de gestion de la fortune</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF
<b>Placements</b>		
Total placements	826,209,544.04	774,947,918.08
dont:		
Placement transparents	826,209,544.04	774,947,918.19
Placement non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2	0.00	0.00
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents)	100%	100%

Etant donné le taux de transparence consolidé, la Caisse a renoncé à présenter cette information pour l'activité collective.

<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Frais de gestion comptabilisés directement	813,655.01	756,005.85
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	3,978,875.00	3,603,243.00
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation</b>	<b>4,792,530.01</b>	<b>4,359,248.85</b>
Frais de gérance Fidimmobil (compris dans les charges d'exploitation du résultat sur immeubles)	398,050.25	367,709.40
<b>Frais de gestion de fortune totale</b>	<b>5,190,580.26</b>	<b>4,726,958.25</b>
Moyenne des placements	800,578,731.06	726,692,993.07
Frais de gestion en % de la moyenne des placements	0.65%	0.65%

**VI 15 Explications des placements chez les employeurs et des réserves de contributions des employeurs**

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 11 ci-dessus.



## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	3,190,868.25	3,635,548.06	5,575,690.50
Impôt anticipé à récupérer	7,418.62	10,273.63	17,703.36
Compte de gérance envers Fidimmobil	166,200.02	230,161.10	214,752.95
Compte de gérance envers Optigestion	0.00	0.00	331,397.10
Compte courant envers sociétés de réassurance	1,561,478.80	1,577,653.96	0.00
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	45,908.62	63,576.27	151,649.55
Divers	23,890.89	33,085.15	100,417.25
	<b>4,995,765.19</b>	<b>5,550,298.17</b>	<b>6,391,610.71</b>

Les comptes débiteurs primes périodiques et transitoires de réassurance ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Primes uniques encaissées d'avance	10,085,568.57	18,682,731.97	12,669,712.43
Primes périodiques encaissées d'avance	7,249,469.90	7,249,469.90	4,906,155.65
Charges liées aux immeubles	454,179.10	628,967.20	1,028,188.50
Subsides à répartir	227,780.90	227,780.90	198,935.90
Commissions à payer et créanciers autres	478,316.42	981,876.90	950,412.45
Divers	597,863.69	507,046.25	93,128.85
	<b>19,093,178.58</b>	<b>28,277,873.12</b>	<b>19,846,533.78</b>

Les primes, subsides, commissions et créanciers, et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

### VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective / individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.

VII 4 Explication des autres dettes	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	234,845.71	325,224.67	425,157.79
Dépôts de primes	0.00	1,080,490.80	811,807.50
Fortune libre des entreprises	821,890.60	821,890.60	820,996.80
Dépôts retraites à la carte	0.00	244,063.00	343,563.00
Divers	0.00	2,095.80	0.00
	<b>1,056,736.31</b>	<b>2,473,764.87</b>	<b>2,401,525.09</b>

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Les acomptes sont rémunérés au taux de 0.25% (2014: 0.25%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 0.75% (2014: 0.75%). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

VII 5 Explication des provisions non techniques	31.12.2015	31.12.2014
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
<i>Mouvement des provisions non techniques durant l'exercice</i>		
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1,594,372.44	1,474,572.59
Pertes réalisées sur débiteurs	(23,884.04)	(5,135.70)
Variation du fonds solidarité 3ème pilier	16,431.30	3,779.95
Constitution nette des provisions sur l'exercice	96,931.91	121,155.60
<b>Solde des provisions non techniques au 31 décembre</b>	<b>1,683,851.61</b>	<b>1,594,372.44</b>
<i>Composition des provisions non techniques</i>		
	31.12.2015	31.12.2014
	Collectives	Consolidé
	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	886,615.95	1,227,825.06
Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier	42,396.65	42,396.65
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	413,629.90
<b>Total des provisions non techniques au 31 décembre</b>	<b>929,012.60</b>	<b>1,683,851.61</b>

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP. Le Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier et le Fonds de solidarité 3e pilier ont été répartis sur une base effective.

VII 6 Explication des autres produits	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur comptes de primes	341,337.70	341,337.70	359,583.34
Intérêts sur primes uniques	4,059.97	4,059.97	5,613.49
Autres produits divers	24,278.85	44,264.85	53,457.00
	<b>369,676.52</b>	<b>389,662.52</b>	<b>418,653.83</b>

<b>VII 7 Explication des autres frais</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>Collectives</b>	<b>Consolidé</b>	<b>Consolidé</b>
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(99,076.40)	(99,076.40)	(108,053.82)
Intérêts sur comptes de primes	(36,584.00)	(36,584.00)	(38,190.34)
Intérêts sur comptes de fortune libre	(6,118.35)	(6,118.35)	(6,111.70)
Autres charges diverses	(249.90)	(11,524.70)	(15,633.55)
	<b>(142,028.65)</b>	<b>(153,303.45)</b>	<b>(167,989.41)</b>

#### **VII 8 Explication des parts aux bénéfices des assurances**

En 2015, aucune participation au bénéfice de la part de PK Rück.

En 2014, les parts aux bénéfices des assurances comprennent, d'une part un correctif de la part aux excédents octroyés en 2013 par Nouvelle Ré pour les assurances collectives d'un montant de CHF - 316'642.33 et d'autre part une participation aux excédents pour l'exercice 2014 de CHF 237'834.23. Il en résulte une charge nette de CHF 78'808.10 pour les assurances collectives.

#### **VIII Demandes de l'Autorité de surveillance**

Le règlement de liquidation partielle fait l'objet de remarques de l'AS-SO qui sont en cours de discussion avec la CCAP.

Par courrier du 2 mars 2016, l'AS-SO a demandé à la CCAP de revoir la structure et l'organisation de la Caisse dans le cadre du 2ème pilier. La CCAP a entamé une analyse détaillée des conséquences d'une telle modification et remettra, début juillet 2016, ses conclusions ainsi que le calendrier y relatif à l'AS-SO.

En date du 3 mars 2016, l'AS-SO a demandé des compléments d'information relatifs aux comptes 2013 et 2014. Ces renseignements ont été fournis en date du 4 mai 2016 par la CCAP.

#### **IX Autres informations relatives à la situation financière**

##### **IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)**

Néant.

##### **IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs**

Néant.

##### **IX 3 Liquidations partielles**

Néant.

##### **IX 4 Separate Accounts**

Néant.

##### **IX 5 Mise en gage d'actifs**

Néant.

##### **IX 6 Responsabilité solidaire et cautionnements**

Néant.

##### **IX 7 Procédures juridiques en cours**

Néant.

##### **IX 8 Opérations particulières et transactions sur la fortune**

Néant.

#### **X Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant.

